



Demande de licence pour des produits apicoles (confidentiel)

Information sur l'entreprise

Entreprise /Nom			
Adresse			
Np., lieu			
Tél.		Fax	
E-Mail		Homepage	
Contrat de contrôle et de certification avec	<input type="checkbox"/> bio.inspecta <input type="checkbox"/> BTA		
No. du contrat de certification :			
Année de transition :			
Information sur le produit (cochez la case)	<input type="checkbox"/> Miel <input type="checkbox"/> Propolis <input type="checkbox"/> Pollen <input type="checkbox"/> Cire		

1. Miel/miel en rayons

(cochez la case)

Traitement	
Matériel d'extraction du miel	
Filtration du miel	<input type="checkbox"/> (Mailles du tamis min. 0,2 mm)
Chauffage/liquéfaction du miel	<input type="checkbox"/> Melitherm <input type="checkbox"/> Chauffage au bain-marie (max. 40°C et max. 72 h) <input type="checkbox"/> Chauffage uniquement pour traitement ultérieur dans la salle de réchauffage : (max. 48°C et max. 72 h)
Congélation	<input type="checkbox"/> (max. 12 mois)
Qualité	
Contenu en eau	<input type="checkbox"/> (valeur maximale de 18 % observée)
Emballage	
	<input type="checkbox"/> Verre <input type="checkbox"/> Bouchon à vis (sans PVC) Autres emballages : Veuillez joindre une facture ou un autre document (cahier des charges...) montrant que seuls des emballages sans PVC sont utilisés.

2. Propolis pure ou teinture/extrait

(cochez la case)

Traitement	
Collection en plastique de qualité alimentaire	<input type="checkbox"/>
Mélange avec de l'eau	<input type="checkbox"/>
Extraction à l'éthanol	<input type="checkbox"/>
Propolis pure	<input type="checkbox"/>
Emballage	
	Soumettez les spécifications de l'emballage avec cette demande !

3. Pollen

(cochez la case)

Traitement	
Criblage	<input type="checkbox"/>
congélation	<input type="checkbox"/>
Séchage	<input type="checkbox"/>
Emballage	
	Soumettez les spécifications de l'emballage avec cette demande !
Traitement à façon (séchage)	Nom: Adresse:

Annexes:

- Spécifications des matériaux d'emballage
- Projets d'étiquette et d'emballage
- Confirmation de la qualité biologique des aliments pour abeilles utilisés au moyen d'une facture ou d'un cahier des charges
- Si déjà disponible : Rapport d'analyse : teneur en thymol dans la cire d'abeille (max. 5,0 mg/kg de cire)

Nous confirmons par la présente que les informations sur le produit enregistré sont correctes et complètes. Une signature électronique est valide.

Date:

Signature:

Courrier à :
Bio Suisse
Peter Merian-Strasse 34
4052 Basel